



INVESTISSEZ SOLIDAIRE

Entrez au capital de
SNL-Prologues



> **La foncière SNL-Prologues**

SNL-Prologues est une Union d'Économie Sociale sous forme de société anonyme coopérative, entreprise solidaire d'utilité sociale, avec un conseil d'administration bénévole.

SNL-Prologues a été créée en 1995 par les associations **Solidarités Nouvelles pour le Logement**, afin d'assurer le portage des opérations immobilières et la gestion du parc pour en pérenniser la destination à usage très social. **SNL-Prologues** est également leur structure de maîtrise d'ouvrage. En son nom sont assurés acquisition, réhabilitation, financement et conventionnement des logements solidaires des associations.

> **Participez à un projet solidaire concret**

Les logements créés sont loués à faibles loyers à des personnes et des familles en difficulté, « le temps qu'il faut » pour qu'elles retrouvent une stabilité, soit une durée de 3 ans en moyenne. Nous privilégions la création de logements au sein de petites opérations, réparties sur le territoire francilien, de préférence en centre-ville et proches des transports, pour favoriser les liens sociaux des locataires. Les travailleurs sociaux et les bénévoles de **Solidarités Nouvelles pour le Logement** assurent un accompagnement de proximité pour chaque locataire, jusqu'à son logement durable.

> **Souscrivez à SNL-Prologues, agissez pour le logement**

En souscrivant au capital, vous participez aux projets de logements très sociaux de **Solidarités Nouvelles pour le Logement**.

Votre souscription s'inscrit dans le plan de développement de la coopérative **SNL-Prologues**. Elle participe au financement des acquisitions et réhabilitations des logements pour des personnes en difficulté.

Le capital de **SNL-Prologues** est constitué d'actions de catégorie A, souscrites par les associations pour lesquelles la structure travaille, et d'actions de catégorie B souscrites par des particuliers et des personnes morales. Chaque actionnaire de catégorie B détient une voix. Statutairement, les associations actionnaires de catégorie A détiennent au moins 65 % des voix à l'Assemblée générale. L'Assemblée générale élit un conseil d'administration bénévole qui décide des orientations stratégiques, mises en œuvre par l'équipe de 5 salariés, en lien étroit avec les associations.

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE INVESTISSEMENT

Statut d'actionnaire

En tant que souscripteur, vous disposez tous les ans, sur demande, du rapport de gestion annuel avec les comptes de la société. Vous êtes invité à l'Assemblée générale ainsi qu'à la réunion d'information et d'échange qui la précède.

Valorisation

Une action vaut 200 €. Les actions sont indivisibles et nominatives, elles ne sont pas revalorisées et SNL-Prologues ne distribue pas de dividendes.

Conservation

Pour bénéficier des avantages fiscaux, vous ne pouvez pas demander le remboursement de vos actions avant minimum 7 ans (vous pouvez céder ou donner vos actions à un tiers après minimum 5 ans).

Il n'y a pas de durée de conservation statutaire, cependant vous êtes invité à rester au capital de SNL-Prologues dans la durée, l'activité immobilière s'inscrivant sur des temps longs.

Remboursement

Les souscriptions sont remboursables sans frais sur demande à SNL-Prologues qui conserve une réserve de liquidités pour répondre à ces demandes. Votre demande doit être adressée par courrier postal à SNL-Prologues en indiquant le montant et la date de remboursement demandé et la souscription à laquelle il correspond.

Frais

Il n'y a aucun frais d'entrée ou de sortie au capital.

Cession

Il est possible de céder ses actions à un tiers sous réserve de l'agrément de l'Assemblée générale. La demande de cession doit être notifiée au Président. Revendre ses actions est soumis à un droit de mutation - sauf en cas de cession à titre gratuit (don).

Fiscalité

> Votre engagement solidaire

Solidarités Nouvelles pour le Logement réunit tous ceux qui veulent créer de nouvelles passerelles en plaçant l'habitat au cœur de leur action.

> Vos avantages fiscaux

• **Vous êtes redevable de l'Impôt sur la Fortune Immobilière**
Les souscriptions à SNL-Prologues n'entrent pas dans le calcul de l'assiette de l'IFI.

• Vous êtes redevable de l'Impôt sur le Revenu (IR)

Vous déduisez 18 % de votre souscription dans la limite d'une souscription de 100 000 € pour un couple et 50 000 € pour un célibataire, plafonné à 10 000 € de réduction par foyer (CGI Article 199-terdecies-0 AA). L'excédent est reportable sur les 4 années suivantes.

Pour une souscription de 4 000 €, vous déduisez 720 € de votre IR.

> Conditions

• Attention : pour les anciens actionnaires, cette réduction d'impôt n'est possible que s'ils ont bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu pour une souscription antérieure.

• Pour bénéficier de ces avantages fiscaux, votre apport ne devra pas être remboursé par SNL-Prologues avant le 31 décembre de la 7^{ème} année suivant celle de votre souscription et ne devra pas être cédé à un tiers avant le 31 décembre de la 5^{ème} année.

• En cas de remboursement par SNL-Prologues de tout ou partie de vos participations, vous ne pouvez souscrire de nouveau avec avantage fiscal pendant une période de 12 mois suivant le remboursement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au bout de 5 ans, vous pouvez donner vos actions SNL-Prologues à une association SNL.

Exemple : vous souscrivez 20 actions de SNL-Prologues (soit 4 000 €) et bénéficiez d'un avantage de 720 € sur votre IRPP. Après 5 ans, vous pouvez donner ces actions à une association SNL et bénéficier d'un avantage de 2 688 € sur votre IR soit un avantage total de 3 408 €.

Un investissement fiable

Tout investissement en actions d'une société comporte un risque de perte en capital. L'activité immobilière très réglementée de SNL-Prologues est un gage de sécurité. SNL-Prologues contrôle et anime la prévention des risques de ses activités de production et de gestion immobilière décentralisées. SNL-Prologues est elle-même contrôlée par les structures de surveillance du logement social.

SNL-Prologues dispose :

- du label **Finansol**, qui garantit la solidarité et la transparence
- de l'agrément préfectoral **Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale**
- de l'agrément ministériel **Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion**
- de l'agrément par le comité de la Charte du **Don en Confiance**



Pour tout renseignement :

Thierry CHARLES, Responsable financier

01 42 01 72 00 - t.charles@snl-union.org

SNL-Prologues - 3 rue Louise Thuliez - 75019 Paris - 01 42 41 22 99

Union d'Économie Sociale sous forme de SA, au capital variable minimum de 10 216 400 €

Siret 402 987 622 000 55 - R.C.S. PARIS B 402 987 622



www.snl-union.org

Ensemble, agissons pour le logement !



BORDEREAU DE SOUSCRIPTION 2019



Je souhaite :

- devenir associé(e) de SNL-PROLOGUES (1^{ère} souscription)
- accroître ma participation (je suis déjà associé(e) de SNL-PROLOGUES)

Prénom* : Nom :

Adresse* :

CP Ville* :

Email : Téléphone :

Date de naissance : / / Lieu de naissance* :

demande à souscrire à l'augmentation de capital de SNL-PROLOGUES,

pour un montant** de€ , soit : actions de valeur nominale 200 €

Je vous adresse, ci-joint, un chèque à l'ordre de SNL-PROLOGUES de ce montant pour lequel je vous demande de m'envoyer un accusé de réception par retour.

Vous voudrez bien m'adresser le certificat de souscription destiné à l'administration fiscale.

Fait à

Le

Signature :

Pour un avantage fiscal sur l'IR 2019, les souscriptions devront arriver **avant le 26 décembre 2019** pour être prises en compte par l'Assemblée Générale.

Tout investissement en actions d'une société comporte un risque de perte en capital. L'activité immobilière très réglementée de SNL-Prologues est un gage de sécurité. SNL-Prologues contrôle et anime la prévention des risques de ses activités de production et de gestion immobilière décentralisées. SNL-Prologues est elle-même contrôlée par les structures de surveillance du logement social.



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne : Actions du capital de SNL-PROLOGUES
www.finansol.org

(*) Les actions sont nominatives et l'identité complète des associés permet d'établir les documents fiscaux sans rejet.

(**) Montant minimum de 4 000 € pour une première souscription, 2000 € ensuite.

- Je souhaite recevoir les informations de Solidarités Nouvelles pour le Logement (Newsletters, appels à don, invitation à des événements...)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par SNL-Prologues pour permettre de vous adresser des contenus adaptés. Elles sont conservées pendant tout le temps de votre souscription et anonymisées au-delà. Elles sont destinées aux services collecte et communication selon vos choix. Conformément aux articles 38 et suivants, de la loi du 6 janvier 1978 informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour toutes les informations vous concernant sur notre fichier, en contactant : contact@snl-union.org

Mise à jour : janvier 2019